

CONSEIL NATIONAL DU CREDIT

NATIONAL COUNCIL OF CREDIT

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sur convocation de son Président, Monsieur ALAMINE OUSMANE MEY, Ministre des Finances, le Conseil National du Crédit (CNC) s'est réuni en session extraordinaire le lundi 30 janvier 2017, dans la Salle de Conférences de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale pour le Cameroun.

Ont notamment pris part à cette réunion, Messieurs NGWABOUBOU Ernest, (Ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique), Vice-Président, ETOUNDI NGOA Laurent Serge, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, TAMBA Isaac, Représentant du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, OUANZIN Christian Maurice, Secrétaire Général Adjoint de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale.

Monsieur MANI Jean-Marie Benoît, Secrétaire Général du CNC et Directeur National de la BEAC, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Evaluant le développement financier du Cameroun, le Conseil a relevé que les performances du système financier national se sont améliorées ces dernières années. Toutefois, à l'exception des autres pays de la CEMAC, elles restent inférieures à celles des pays africains ayant un niveau de développement comparable. Aussi a-t-il été recommandé d'identifier les causes de cette faiblesse des performances du système financier national, de définir des objectifs à atteindre en termes de développement dudit système, et de proposer des mesures permettant d'atteindre lesdits objectifs.

Examinant la situation du système bancaire camerounais pour la période allant du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016, le Conseil a relevé une augmentation du total du bilan des banques (+7,8 %), un accroissement des dépôts de la clientèle (+3,9 %), une progression des crédits accordés à la clientèle (+5,7 %), une hausse de la position extérieure (+189,0 %).

Analysant la situation du secteur de la microfinance et l'évolution de celle-ci entre décembre 2014 et décembre 2015, le Conseil a noté une augmentation des dépôts de la clientèle (+18,2 %), un accroissement des crédits accordés (+12,4 %), et une baisse du nombre de comptes de la clientèle (-6,7 %). Sur le plan réglementaire, le Conseil a noté que 142 établissements agréés ne sont toujours pas immatriculés au Conseil National du Crédit. Par ailleurs, discutant des évolutions récentes dans ce secteur, le Conseil a souligné les problèmes de liquidité rencontrés par quelques établissements, suite à de fausses rumeurs lancées par divers canaux, dont notamment les réseaux sociaux, et recommandé de poursuivre la réflexion sur la mise en place d'un mécanisme de refinancement des établissements de microfinance comme prévu par la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive.

En ce qui concerne l'évaluation des programmes et mécanismes d'appui à la PME existant au Cameroun, le Conseil a adopté le projet de Termes De Référence élaboré par le Comité Economique et Financier, et autorisé la poursuite de l'étude y relative.

Pour ce qui est de la pénalisation du non remboursement du crédit, le Conseil a recommandé la transmission pour observations de la proposition de projet de Loi élaboré par l'APECCAM aux instances sous régionales compétentes, préalablement à son examen.

En ce qui concerne le rapport sur la monnaie, le crédit et le fonctionnement du système financier, le Conseil a adopté le rapport de l'exercice 2015, et recommandé l'élaboration du rapport de l'exercice 2016 avant la fin du premier semestre 2017.

Enfin, le Conseil a adopté deux projets de textes relatifs l'un à l'extension des dispositions de la Loi sur le secret bancaire aux établissements de microfinance, l'autre à la modification des conditions d'immatriculation des établissements de crédit et de microfinance au registre du Conseil National du Crédit, et d'ouverture et fermeture de leurs agences et guichets, et recommandé leur transmission aux administrations de tutelle pour la suite de la procédure. ✓

Fait à Yaoundé, le 09 FEV 2017

Le Ministre des Finances
Président du Conseil National du Crédit



ALAMINE OUSMANE MEY